

Les députés s'attaquent aux mannequins trop maigres

Le Monde.fr | 16.03.2015 à 15h54 | Par [Gaëlle Dupont](#)



Défilé de la collection automne-hiver de Saint-Laurent, à Paris le 9 mars. Jacques Brinon / AP

Les mannequins trop maigres seront-ils bientôt interdits de podiums et bannis des magazines ? C'est ce que souhaite le rapporteur (PS, Isère) du projet de loi sur la santé, Olivier Véran, qui a déposé deux amendements destinés à combattre la course à la minceur extrême chez les jeunes filles en particulier. La ministre de la santé, Marisol Touraine, a d'ores et déjà annoncé son soutien à cette initiative. Les amendements ont donc de bonnes chances d'être adoptés lors du débat en commission des affaires sociales, qui a lieu du mardi 17 au jeudi 19 mars. La ministre ne s'est cependant pas prononcée sur le détail des dispositions, qui sont donc susceptibles d'évoluer.

« Il faut donner un coup d'arrêt à l'idée que pour être belle une femme doit quasiment disparaître », explique M. Véran. Première proposition : interdire aux agences de mannequinat de recourir à des jeunes femmes dont l'indice de masse corporelle (IMC) est inférieur à 18 (par exemple 55 kg pour 1,75 m), ce qui signale un état de dénutrition.

« L'Espagne ou l'Italie, qui ont un rôle important dans la mode, l'ont fait », précise M. Véran. La sanction pourrait aller jusqu'à six mois de prison et 75 000 euros d'amende. Mais qui empêchera les candidates de se faire établir des certificats médicaux de complaisance ? *« Comme toute loi, celle-ci pourrait être contournée, cela ne doit pas empêcher de légiférer »,* répond le député, lui-même médecin.

Des gages de bonne volonté

Les magazines féminins sont régulièrement accusés de donner une image irréaliste des corps féminins en choisissant des mannequins très maigres. Certains donnent des gages de bonne volonté, en consacrant quelques numéros sporadiques à la mode « spécial rondes ». Mais un rapide feuilletage de quelques titres sur papier glacé permet de mesurer une domination persistante des mannequins filiformes. Ceci alors que l'IMC moyen des Françaises est de 23 et les tailles commerciales les plus fréquentes le 40 et le 42. Mais elles sont nombreuses à se juger en surpoids : l'IMC « idéal » pour les femmes est estimé à 19,5 selon une étude de l'Institut national d'études démographiques publiée en 2009.

Loi santé : un député s'attaque aux mannequins trop maigres et aux sites valorisant l'anorexie

Le député socialiste de l'Isère Olivier Véran a déposé ce lundi deux amendements au projet de loi santé de Marisol Touraine afin de lutter contre l'anorexie et la dénutrition. Dans son premier amendement, il indique que "si les mannequins sont en état de dénutrition, elles ne se verraient pas habilitées à pouvoir travailler pour une agence". Le deuxième amendement condamne la "valorisation de maigreur excessive" et veut interdire les sites internet qui font "l'apologie de l'anorexie". Parmi les 30.000 à 40.000 Français qui souffrent d'anorexie, 90% d'entre eux sont des adolescents.

De plus, les magazines féminins suscitent et entretiennent ce désir de minceur en amaigrissant leurs mannequins grâce aux logiciels de retouches photographiques. La délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, qui a inspiré les amendements de M. Véran, souhaitait également que ce point soit traité par la loi, soit en imposant la mention « *silhouette retouchée* » sur les photos, soit en punissant ces retouches d'amendes. « *On voit trop de jeunes filles qui s'affament pour ressembler à des images qui ne sont que des images, pas des femmes réelles*, justifie la députée (PS) de l'Essonne Maud Olivier. *C'est une atteinte au psychisme.* » M. Véran n'a cependant pas repris cette idée. L'amendement sera néanmoins présenté par la députée.

Deuxième proposition du rapporteur : créer un délit « *d'apologie de l'anorexie* », qui vise notamment les sites Internet, forums, ou blogs « pro ana » (raccourci de pro anorexia) faisant la promotion de l'extrême maigreur et

donnant des conseils pour y parvenir. M^{me} Olivier cite l'exemple du « thigh gap » (espace entre les cuisses), un critère de beauté populaire qui ne peut être atteint qu'en s'amaigrissant fortement. « *Il faut arrêter cette promotion de normes qui ne sont pas des normes de santé* », affirme la députée.

Faut-il pour cela interdire de nouveaux sites, au mépris des libertés sur Internet ? « *J'entends cette objection*, répond M. Véran. *Mais 30 000 à 40 000 personnes souffrent d'anorexie en France, en majorité des adolescentes. L'enjeu est important et je suis prêt à défendre ma position.* »

Lire aussi : [L'éternelle retouche des photos du corps féminin](#)

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/03/16/les-deputes-s-attaquent-aux-mannequins-trop-maigres_4594536_3224.html#6KLTITi4LHFcX5Ks.99